



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00734

Numéro SIREN : 791 778 848

Nom ou dénomination : SUD AUDIT CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2017 sous le numéro de dépôt 5243

2017/115

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Charles-Alain CASTOLA,
Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence,

Vu la requête présentée,

Vu les motifs y exposés,

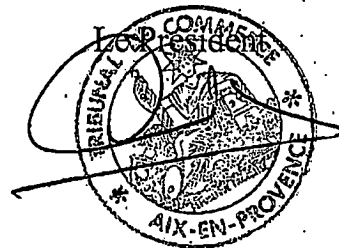
Vu les dispositions légales prévues en pareille matière,

Autorisons le report de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2016 de la société SUD AUDIT CONSULTING SAS - R.C.S. Aix en Provence 791 778 848, au plus tard le 30 SEPTEMBRE 2017.

Fait à Aix en Provence,
le

28 JUN 2017

Le Greffier
N. MADEBOS
GREFFIER D'AUDIENCE



Coût : 32,71

**Requête
à Monsieur Le Président
du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence**

COPIE

La société dénommée « SUD AUDIT CONSULTING », société par actions simplifiée au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est 16, rue Irma Moreau – Villa Moreau à Aix-en-Provence (13100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 791 778 848.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société « SUD AUDIT CONSULTING » a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2016.

Elle devait donc, en application de l'article L. 223-26 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, pour des raisons administratives, la Société ne pourra pas réunir l'Assemblée Générale d'approbation des comptes pour le 30 juin 2017.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur Le Président, de prolonger jusqu'au 30 septembre 2017, le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Fait à Saint Rémy de Provence,
Le 09 juin 2017.

